



généraltour

LOCATION D'AUTOCAR – CONDITIONS D'ANNULATION

Lorsque le voyageur résilie le contrat, avant la date de départ, il doit en informer le transporteur par écrit par email ou via envoi postal.

Une indemnité forfaitaire sera due au transport, égale à :

30% du prix du service pour une annulation survenant jusqu'à 21 jours avant le départ

50% du prix du service pour une annulation survenant entre 20 et 14 jours avant le départ

70% du prix du service pour une annulation survenant entre 13 et 7 jours avant le départ

90% du prix du service pour une annulation survenant entre 6 et 2 jours avant le départ

100% du prix du service pour une annulation survenant la veille ou le jour de départ

- Si votre voyage est annulé à cause de la pandémie COVID19 (décisions gouvernementales nous interdisant de voyager), nous vous proposerons, à votre meilleure convenance, un report ou un remboursement.
- Si vous décidez de ne plus effectuer le voyage pour cause de COVID19 alors qu'aucune restriction gouvernementale ne l'oblige, les conditions d'annulation classique (voir ci-dessus) sont d'application.